



**Régie de l'énergie du Canada**  
**État des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars**  
**(en milliers de dollars)**

	Résultats projetés de 2022-2023	Résultats prévus de 2023-2024
<b>Charges</b>		
Processus décisionnel	27 593	31 557
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	31 854	27 650
Information sur l'énergie	9 026	10 055
Mobilisation	11 064	11 855
Services internes	53 121	51 090
<b>Total des charges</b>	<b>132 658</b>	<b>132 207</b>
<b>Revenus</b>		
Droits réglementaires	130 735	132 141
Revenus divers	26	26
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(130 761)	(132 167)
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	<b>132 658</b>	<b>132 207</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.



## Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

### 1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2022-2023 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 septembre 2022 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2023-2024.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités demeureront essentiellement les mêmes que celles de l'exercice précédent.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 septembre 2022.

### 2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2022-2023 et pour 2023-2024, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, la Régie de l'énergie du Canada a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- le moment et le montant des acquisitions ou de l'aliénation de biens pouvant avoir une incidence sur les gains, les pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence sur les prêts non remboursés;
- d'autres changements au budget de fonctionnement, tels que de nouvelles initiatives ou des rajustements techniques plus tard au cours de l'exercice.



Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, la Régie de l'énergie du Canada ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

### **3. Sommaire des principales conventions comptables**

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2022-2023 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### **a) Charges**

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

#### **b) Revenus**

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.



Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère.

Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

#### **4. Autorisations parlementaires**

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du ministère pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en milliers de dollars)**

	Résultats projetés de 2022-2023	Résultats prévus de 2023-2024
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	132 658	132 207
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(15 130)	(15 130)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 931)	(3 931)
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(19 061)	(19 061)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	232	212
Augmentation des charges payées d'avance	45	65
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	277	277
<b>Autorisations demandées prévues pour être utilisées</b>	<b>113 874</b>	<b>113 423</b>

**b) Autorisations fournies/demandées (en milliers de dollars)**

	Résultats projetés de 2022-2023	Résultats prévus de 2023-2024
<b>Autorisations fournies/demandées :</b>		
Crédit 1 – Dépenses de programme	100 979	102 010
Montant des postes législatifs :		
Régime d'avantages sociaux des employés	12 895	11 413
<b>Autorisations fournies/demandées totales</b>		
Moins : Autorisations inutilisées estimées et autres rajustements		
<b>Autorisations fournies/demandées prévues pour être utilisées</b>	<b>113 874</b>	<b>113 423</b>